
MINISTERE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA REFORME DE
LA FONCTION PUBLIQUE ET DE
LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU
PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

85/819 du 14/06/85

DECRET N° /MTERFPPS/DGTFP/DRP/22021/A

Portant intégration et nomination de Monsieur
NGAMBOU Jean-Marie dans les cadres de la catégo-
rie A hiérarchie I des Services Techniques (Tra-
vaux Publics). -

LE PREMIER MINISTRE,

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1972;
(/u la loi n° 076/84 du 7.12.84 portant ratifica-
tion de l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant
modification de certaines dispositions de la Constitution
du 8.7.1979; (/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut gé-
néral des fonctionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le ré-
glement sur la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n° 60/90 du 3.3.1960 portant le sta-
tut commun des cadres de la catégorie A1 des Services Techni-
ques;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les
catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62
du 3.2.1962 portant statut général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à
la nomination et à la révocation des fonctionnaires des ca-
dres de l'Etat;
(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26.3.1963 fixant
les conditions dans lesquelles sont effectués des stages pro-
batoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, no-
tamment en ses articles 7 et 8;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes règlemen-
taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 84/856 du 8.8.1984 portant nomina-
tion du Premier Ministre;
(/u le décret n° 84/858 du 13.8.1984 portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement;
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant orga-
nisation des intérêts des Membres du Gouvernement;
(/u le Protocole d'Accord du 5 Août 1970, signé
entre la République Populaire du Congo et l'U.R.S.S.;
(/u l'Attestation de Fin d'Etudes n° 4747/MEF/DGECC/
DOE du 13 Septembre 1984, du Directeur de l'Orientation et
des Bourses, délivrée à Monsieur NGAMBOU Jean-Marie;
(/u le dossier de candidature constitué par l'inté-
ressé;
(/u le décret n° 85/260 du 5.3.84 déterminant le
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives
des agents de l'Etat;

D E C R E T :

ARTICLE 1er.- En application des dispositions contenues du décret 50/90 du 3.3.1960 et du Protocole d'Accord du 5/8/70 susvisés, Monsieur N'GAMBOU Jean Marie, né le 27 Février 1956 à Kingoué, titulaire du Diplôme d'Ingénieur Constructeur, (spécialité : Ponts et Tunnels), obtenu à l'Institut des Ingénieurs des Transports Ferroviaires de Moscou (URSS) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur des Travaux Publics stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Travaux Publics de la Construction, de l'Urbanisme et de l'Habitat.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera.

Frazzaville, le 14 JUILLET 1978

Par le Premier Ministre,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MINISTRE. -

- Ange Edouard AOUNGUE. -

AMPLIATIONS :

JORFC.	1
DGFF/DGPCE.	3
DGPCE/BST.	1
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MTFCUH.	2
INTERESSE.	1
DCGSIER.	3
SGCM/BC.	2